



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Comité Technique Ministériel du 19 novembre 2020

(en visioconférence)

COMPTE-RENDU

Délégation CGT : Isabelle ROBERT, Gaëtan SILÉNE, Ivan CANDE, Pierre GATIGNON, Marie-José LELIARD, Philippe GARCIA, Fabienne TATOT, Olivier MOUGEOT.

Experts : Benjamin Briant (IGN) ; Vincent Vauclin, (OFB) ; Laurent Broudissou (DRIEE) ; Sébastien HESSE (DREAL Grand-Est); Thierry PIALLA (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ; Cécile DELIOT (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ; Salomé MARTINI (DREAL Centre) ; Laurence RÉTHORÉ (DREAL Normandie) ; Sandrine LE GRAS (DREAL Nouvelle-Aquitaine) ; Nathalie REPILLET (DREAL Pays de Loire) ; Nina LATHUILLE (DREAL PACA).

Se sont invités également à ce CTM en visioconférence, des agents en poste dans différentes DREAL + DRIEE, DRIEA, DDT, pour montrer leur opposition à la poursuite des réformes achevant la destruction de nos ministères (**voir page 2**).

Ce CTM re-convoqué avait 4 points à son ordre du jour dont un point sur les réorganisations des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement ; de la prévision des crues et des risques technologiques, présenté pour unique information ! Et un projet d'arrêté, soumis à avis du CTM pour « accompagner » les agents subissant la horde des opérations de restructurations mentionnées dans son article 1 :

- ▶ *Après l'abandon des services départementaux au ministère de l'Intérieur, cet arrêté annonce la poursuite du démantèlement du MTE avec le dépeçage programmé des directions régionales ! Il ne liste pas moins que 60 services concernés par une opération de restructuration au sein des DREAL. Son article premier vise aussi toute autre réorganisation et notamment celles s'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, « OTE ». ; la fusion DRIEA /DRIEE en cours étant également concernée (application de cette circulaire dans les services d'Ile-de-France).*

Une [motion CGT-FO-FSU](#) - condamnant l'ensemble de ces réformes et dénonçant notamment la fourberie de nos ministères - a été adoptée par l'ensemble des représentants du personnel.

A notre demande, une minute de silence a été respectée suite aux suicides de deux collègues de l'OFB et de VNF. Sans préjuger des conclusions des enquêtes à venir, le contexte anxiogène actuel, les réorganisations permanentes, les baisses de moyens et d'effectifs, la mise en concurrence des personnels aggravent les risques psycho-sociaux.

Vœu de la CGT soumis au vote par la SG

« Les personnels des MTE, MCTRCT et Mer soutiennent les personnels soignants et rejoignent celles et ceux qui défendent un service public de soin, demandent une augmentation des moyens de la sécurité sociale et la fin des exonérations de cotisations patronales. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité des OS.

Suicides

La SG admet que les conditions du suicide à l'OFB laissent peu de doutes quant au lien avec la situation professionnelle de l'agent. Tout en laissant l'enquête se dérouler sans préjuger des conclusions, il faudra regarder les choses en face y compris les modalités du concours étalé sur 5 ans dans le cadre du plan de requalification.

Secrétariats Généraux Communs (SGC)

Intervention de la CGT :

La CGT rappelle son opposition à la mise en oeuvre des SGC au 1er janvier 2021 et mis en garde contre les conséquences graves pour le fonctionnement des DDI, pour le suivi des dossiers RH notamment et de l'action sociale ministérielle pour tous les agents particulièrement dans les DDT-M, mais aussi pour les contacts avec les services de gestion RH en DREAL et au niveau central.

La CGT dénonce :

- les décisions prises par le Ministère de l'Intérieur (MI) après négociations avec les ministères techniques (dont nos ministères) de transférer 45 ETP supplémentaires côté MTE, soit un total transféré de 1194 ETP et 195 ETP concernant l'Outre-Mer. Qui plus est, les instances représentatives n'ont pas été informées, ni côté Ministère de l'Intérieur ni côté MTE sur ce qui justifie à la fois cette augmentation, et sur la répartition par région.
- Apparemment, il est également prévu une mutualisation des fonctions supports pour nos services régionaux et pour nos établissements...
- l'absence de dialogue social dans les DDT-M, qui n'existera plus à compter du 1er janvier 2021, pour les agents transférés dont un grand nombre restera en PNA, mais qui ne seront plus représentés dans les instances représentatives des préfectures.

Madame la Secrétaire Générale, nous vous avons déjà interpellée sur ce sujet des SGC. Vous aviez affirmé être en relation quasi-permanente avec le Ministère de l'Intérieur et suivre de très près ces transferts. Madame la Secrétaire Générale, nos collègues en poste dans les services départementaux du pôle ministériel, qui subissent de plein fouet cette restructuration, vont aussi très mal. Ils sont inquiets pour leur avenir et se sentent totalement abandonnés par le MTE. Un séminaire des préfigureurs des SGC doit se tenir demain, le 20 novembre.

Quelles informations avez-vous à nous communiquer ?

Réponses de la SG et commentaires CGT :

- ✓ informe que ce séminaire a été reporté.
- ✓ Elle dit qu'il n'y aura pas de mutualisations de fonctions supports autres : **comment la croire alors que plusieurs instructions et rapports relatifs à la réforme de l'OTE le préconisent ? !!**
- ✓ Elle reconnaît les 45 ETP supplémentaires transférés au MI « *On affine progressivement les besoins* » : **pour la CGT le dépeçage se poursuit !**
- ✓ Elle indique être inquiète parce que « 70 % seulement des agents à ce stade souhaitent rejoindre le SGC et que cela veut dire que 30 % vont se retrouver sans rien ». Il a été convenu d'allonger le délai pour permettre aux agents de se décider au cours du premier trimestre

2021. Le ministère va bien sûr poursuivre le travail d'accompagnement des agents...
La CGT se remémore alors que la DRH n'a cessé de répéter qu'il n'y avait jamais de « mobilité forcée » dans nos ministères...

Crise sanitaire, Plans de Continuité d'Activités (PCA) et Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La SG répète que le télétravail reste la règle et doit être poussé au maximum, soit 5 jours. Elle estime que ces sujets relèvent du CHSCT ministériel et confirme que ce deuxième confinement permettant aux services publics de rester ouverts, n'oblige pas à déclencher les PCA. Concernant la mise à jour des DUERP, tous ne sont pas mis à jour, mais cela représente 96 % des agents, on continue, un bilan sera présenté au prochain CHSCT-M.

Restructurations notamment des DREAL

La SG renvoie à une réunion programmée avec les OS le 04 décembre sur la « revue des missions » que le ministère va engager et rejette notre demande de moratoire. Dans le cadre des baisses d'effectifs il faut changer d'approche à savoir donner de la visibilité aux agents sur les suppressions de postes à venir pour s'y préparer ! Pour elle c'est la suite de l'exercice : « *réaffirmer le rôle respectif des DREAL et des DDT-M* ». La SG réfute l'idée de démantèlement en indiquant qu'il s'agit de « *réaffirmer un positionnement* » et que « *la ministre Pompili l'a rappelé dans son intervention lors d'une récente réunion des DREAL* ». Il y a lieu d'identifier la répartition des missions entre DDT-M et DREAL. Sur les autres missions, sur l'avenir, elle indique que « le CTM n'a pas vocation à faire des annonces sur quoi que ce soit », que c'est bien dans le dialogue social que cela se fera (se référant à la réunion programmée avec les OS sur la revue des missions, « groupe de travail », donc une réunion informelle !)

Elle invitera la ministre Jacqueline Gourault (MCTRCT) à participer à un prochain CTM.

Projet de loi dite « 3 D »

Sur le projet de loi dite « 3D » - décentralisation, différenciation, déconcentration - elle annonce qu'elle va proposer à la ministre de venir nous exposer cette réforme, l'ensemble des politiques convergeant vers ce concept.

Réseau Routier National 2020/2030

Alors que l'engagement de la ministre à nous communiquer le rapport « Roche -Rapoport »* lors du CTM budgétaire du 29 sept. n'est toujours pas rempli, la SG s'engage à relancer et réaffirme que la situation n'a pas évolué depuis les derniers échanges et qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

**La non-publication du rapport, confiés à Messieurs Roche et Rapoport, sous l'égide du CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable), que le ministère détient depuis le mois de juin 2019, ne peut que semer le doute quant aux intentions du Gouvernement concernant l'avenir du réseau routier national.*

Notons que ni les parlementaires, ni les élus locaux et à travers eux les français ne sont informés et/ou associés aux prises de décision.

Non réponse des ministres à nos sollicitations

La SG s'engage à relancer.

Commentaires CGT

Les réponses de la secrétaire générale semblent relever d'un déni sur la réalité du degré de difficulté des situations vécues dans les services et les établissements publics avec leurs conséquences possibles en termes de risques psycho-sociaux. Nous ne cessons d'alerter localement et nationalement notamment dans le cadre des CHSCT. Quelle que soit la restructuration, les procédés sont les souvent les mêmes : projets ficelés sans réelle concertation des personnels, contournement des instances représentatives et des syndicats, fusions, mutualisations, externalisations, disparitions de services, suppressions d'effectifs et de missions, mise en concurrence des personnels sur les postes... Tout cela dans un contexte de fragilisation des garanties collectives et d'individualisation des gestions de carrières. Cette logique à marche forcée est déjà insoutenable pour certains, nous ne pouvons accepter qu'elle se prolonge ou s'amplifie.

STOP aux restructurations ! Mobilisons-nous pour nos missions et nos emplois !

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point n° 1

**Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières
(pour avis)**

VOTE : 0 pour ; 2 abstentions (FO-UNSA) ; 3 contre (CGT-CFDT-FSU)

Il s'agit d'un transfert d'ETP et de compétences d'inspection des DREAL vers le ministère du travail à compter du 1^{er} juillet 2021 restreignant ainsi leur champ de compétence aux mines et aux carrières ayant des installations souterraines. Les agents des DREAL concernés n'ont pas vocation à bouger et pourront être amenés à exercer leurs missions restantes sur plusieurs régions en redéploiement. Les agents du ministère du travail récupérant la mission seront formés en conséquence.

Commentaires CGT sur le point n°1 :

Si ce transfert est présenté comme une optimisation de missions techniques spécifiques, il n'en reste pas moins un exercice supplémentaire de rationalisation. En effet, il ajoute encore 8 ETP aux **transferts sortants** de notre champ ministériel et entre dans la même logique de suppression plutôt que de développement et de diversification de missions.

Un CTM suspendu

Les autres points de l'ordre du jour (restructurations des DREAL, transfert de gestion des corps ATE, TE) n'ont pas été traités du fait de problèmes techniques de connexion*. Ils seront traités lors d'une séance ultérieure.

* Nous avons dénoncé fortement les dysfonctionnements techniques (déconnexions fréquentes, problèmes de son) et refusé de poursuivre une réunion qui ne permettait aucun débat sérieux. La CGT ne remercie pas la SG d'avoir accepté de suspendre la séance comme l'a fait une autre organisation « dite syndicale ». La CGT considère que l'administration n'a pas tout mis en œuvre pour que la visioconférence puisse se dérouler dans des conditions acceptables : c'est déplorable !

→ **Une prochaine séance qui ne vaudra que pour** « passage en CTM des mesures d'accompagnement des agents », notamment indemnitaires, mais indignes au regard des bouleversements entraînés par toutes les opérations de restructuration (déjà mise en œuvre pour certaines, et à venir pour toutes les autres) : encore une fois l'administration va se féliciter de proposer des petits pansements pour soigner les grandes plaies générées par ses choix coupables, et sans aucuns scrupules !

→ **Une séance pour faire passer en force** tout un ensemble de restructurations locales sans aucun débat contradictoire préalable, ni au niveau national, ni au niveau régional.

Nous avons demandé que soit inscrit un complément à l'ordre du jour afin que soit abordé dans le point 2 :

- la liste des réorganisations envisagées pour les services en charge des fonctions supports,
- la liste des déclinaisons envisagées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, en particulier en matière de transfert potentiels de certaines missions des DREAL au niveau départemental ou interdépartemental (en unité départementale ou DDT), de transferts potentiels de fonctions supports en SGC, de reconfiguration de nos services régionaux en Corse et Ile de France,
- l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie,
- l'avenir des services de maîtrise d'ouvrage routière,
- les impacts du projet de loi 3D sur les missions des DREAL.

STOP au démantèlement de nos ministères !

La CGT, tout comme FO et la FSU, ont fait le même constat : **blocage du dialogue social avec l'administration et avec nos ministres***. Nous nous sommes donc accordés sur les suites à donner. **Suite à cette séance, la CGT, avec FO et la FSU, ont dores et déjà interpellé les ministres ([courrier du 19/11/20 adressé aux ministres Pompili et Gourault](#)), et saisi les parlementaires sur l'avenir des DREAL ([adresse aux député-e-s et sénateurs-trices le 19/11/20](#)). Ceci n'étant qu'une première étape.**

** Aucune réponse des ministres à nos courriers, à nos relances et aux dires du Conseiller social du MTE : les mauvais représentants des personnels sont ceux qui refusent d'accompagner le ministère dans sa transformation (nos trois organisations sont donc visées) ; car siéger pour voter, même « contre » une mesure, n'empêche pas de la faire passer, mais « boycotter » une instance, ce n'est pas bien. Cela perturbe le calendrier, ce n'est pas bien car l'administration peut se faire taper sur les doigts si la case « projet passé en CTM » n'est pas cochée dans les délais impartis... Nous réaffirmons que notre rôle n'est pas de jouer les gentils accompagnateurs !*

Nous nous félicitons des actions déjà menées par les personnels dans certaines DREAL. Amplifions les mobilisations !

Il est temps d'informer le public de la dérive autoritaire du gouvernement sur l'administration des ministères en charge de l'écologie, de l'aménagement du territoire !!!

Nos services départementaux abandonnés aux préfets ; nos missions externalisées ou en passe de l'être...

Acceptons-nous que tous les services et établissements des ministères essentiels soient sous la seule coupe des préfets, autrement dit aux ordres du ministère de l'Intérieur ?